



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Contre la poursuite de l'érosion des compétences et de l'autonomie en matière de politique de sécurité**

**Zurich, le 24 juin 2019 – L'initiative publique «Contre les exportations d'armes dans les pays en guerre civile» (initiative de rectification) déposée aujourd'hui limite radicalement la marge de décision et de manœuvre des autorités et du Conseil fédéral en particulier pour l'évaluation et l'examen de l'exportation de biens issus de l'industrie de la sécurité et des techniques de défense.**

La demande des auteurs de l'initiative, qui souhaitent inscrire dans la constitution fédérale des critères d'exclusion obligatoires pour l'autorisation de biens issus de l'industrie de la sécurité et des techniques de défense, est disproportionnée et inutile. Les conditions-cadres des autorisations d'exportation sont déjà réglementées par la loi et des ordonnances. Les conditions d'autorisation définies par la loi fixent ainsi des limites légitimées par le législateur pour le Conseil fédéral et les organes d'exécution. La procédure d'autorisation, elle aussi confirmée par le législateur, garantit le respect du droit international, des engagements internationaux et des principes de politique extérieure de la Suisse dans le cadre de l'examen au cas par cas des demandes d'exportation. En résumé, ce type de réglementation n'a pas sa place dans la constitution fédérale puisqu'elle est déjà définie par la loi et des ordonnances.

#### **Besoin de capacités de techniques de défense suisses**

L'industrie suisse de la sécurité et des techniques de défense répond aux spécificités de l'Armée suisse, assure un fonctionnement normal en temps de paix et évite, en cas de crise, une dépendance totale envers les fournisseurs étrangers. Le maintien de nos propres capacités industrielles en matière de techniques de défense et du savoir-faire correspondant est indispensable pour assurer la sécurité de la Suisse et en particulier la disponibilité opérationnelle de l'Armée.

#### **Pour de plus amples informations:**

Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd)	Corina Eichenberger Conseillère nationale Co-présidente Tél. 079 330 40 49	Isidor Baumann Conseiller aux Etats Co-président Tél. 079 388 39 33	Jean-François Rime Conseiller national Co-président Tél. 079 230 24 03
--	---	--	---

Le Cercle de travail sécurité et techniques de défense (cstd) est un groupe d'intérêts œuvrant en faveur de l'industrie suisse de la sécurité et des techniques de défense. Il est composé d'environ 70 personnalités issues du monde de la politique, de l'économie et de la société civile. Le cstd s'engage pour un cadre législatif et politique garantissant l'existence économique de l'industrie en Suisse, ce qui implique notamment un régime d'exportation axé sur les règles et pratiques des Etats européens partenaires.